

intelligente ; il la remplace par des facultés indépendantes, isolées, contingentes et représentées par des organes spéciaux ; qu'est-ce donc alors que la volonté, si ce n'est un instinct purement nominal, quand lesdits organes existent ? qu'est-elle et peut-elle être, quand les organes n'existent pas ? Oui, la volonté est un instinct passif, quand les organes existent. Qui pourrait, en effet, combattre l'exigence de la faculté ainsi représentée ? seraient-ce les autres facultés, fortuitement représentées à des degrés égaux ou inégaux ? mais ce ne serait toujours là qu'une tyrannie complexe exercée sur la volonté et non une libre détermination. Oui, la volonté est nulle, quand les organes représentatifs des facultés n'existent pas. Où serait, en effet, son mobile ? nulle part : la notion même de cette faculté serait impossible, aussi impossible que la notion de la vision et de la couleur pour l'aveugle-né, et celle du son pour le sourd. Le moi, un et indivisible, serait seul capable, dans le premier cas, de lutter et de réagir contre l'organe ; dans le second cas, de le suppléer ; or, Gall l'a anéanti, et a dû l'anéantir, car s'il l'eût laissé survivre, son invention n'avait aucune signification. Si donc la volonté est passive ou nulle, il n'y a point de liberté ; s'il n'y a point de liberté, il n'y a point d'imputabilité ; s'il n'y a point d'imputabilité, il n'y a point d'ordre moral : voilà le fond de l'abîme dont Gall est le point de départ. Après cela, l'importance de la question est-elle assez démontrée ?

## I.

M. Flourens examine, d'abord, la doctrine de Gall en général, et la résume en ces deux propositions : 1° L'intelligence réside exclusivement dans le cerveau ; 2° Chaque fa-